

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 2 MARS 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Pierre Riverin et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2015-03-83

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

Avec l’ajout des points suivants :

Sous la rubrique : **Administration générale**

5.8 Autorisation pour appel d’offres au service des travaux publics;

5.9 Prix provincial pour le transport collectif;

Et le retrait des points suivants :

Sous la rubrique : **Administration générale**

5.4 Octroi du contrat d’entretien des aménagements paysagers sur divers sites municipaux pour la saison estivale 2015 et ajouts de nouveaux aménagements;

Sous la rubrique : **Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

7.9 Demande de soutien financier dans le cadre du Fonds de développement de l’offre touristique de l’Association touristique régionale des Canton de l’Est (ATRCE);

1. Adoption de l’ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

2.1 Séance ordinaire du 2 février 2015;

3. Pétitions

Aucune

4. Correspondances

- 4.1 Réaction de l'APELOR au compte rendu du CCE du 23 janvier 2015;
- 4.2 Demande de la Société canadienne du Cancer de décréter le mois d'avril, le mois de la jonquille;
- 4.3 Premier versement de Recyc-Québec de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;
- 4.4 Confirmation de la ristourne de la MMQ pour 2014;
- 4.5 Demande d'appui de la municipalité d'Austin pour un projet de recherche pour un système embarqué de collecte de données relatif à la gestion des matières résiduelles;
- 4.6 Demande de soutien financier – Circuit des arts Memphrémagog;
- 4.7 Demande de commandite – Association de conservation Yamaska;
- 4.8 Demande de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely concernant les assurances;
- 4.9 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2014-20;
- 4.10 Opposition de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la facturation des coûts de la Sûreté du Québec;
- 4.11 Demande d'appui au Pacte rural de l'Association des Amis du Lac Trouseurs;
- 4.12 Extrait de résolution de la municipalité de Stukely-Sud concernant le renouvellement de l'entente entre Eastman et Stukely-Sud pour l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Résolution du conseil approuvant la liste des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes et délégrant le Maire et/ou la secrétaire-trésorière et directrice générale afin d'y représenter les intérêts de la Municipalité;
- 5.3 Délégation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 5.4 Adoption de la politique d'attribution de subventions et de commandites;
- 5.5 Adhésion au programme d'assurances de l'UMQ pour les OBNL;
- 5.6 Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des Municipalités du Québec;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 28 février 2015;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 28 février 2015;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de février 2015;
- 6.4 Remboursement des sommes perçues dans le cadre des règlements d'emprunt 2011-11 et 2011-12;
- 6.5 Crédit pour les immeubles qualifiés de rues;
- 6.6 Acceptation du décompte progressif # 1 – Reconstruction du barrage du Lac-Orford;
- 6.7 Affectation de la réserve du compte du Comité intermunicipal de loisirs;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Rapport verbal du président du Comité Art et Culture – réunion du 20 février 2015;
- 7.2 Résolution fixant la cotisation de la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque municipale d'Eastman à 1 200 \$ pour l'année 2015;
- 7.3 Acceptation de l'offre de service du Club de soccer de Magog, *Le Memphré*;
- 7.4 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Cyclo Orford 2015 »;
- 7.5 Confirmation du coût d'inscription au soccer, été 2014;
- 7.6 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Défi Cyclo-myélome 2015 »;
- 7.7 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;

- 7.8 Appui à la demande de subvention de l'organisme Action Memphré-Ouest au Pacte rural;
- 7.9 Demande de soutien financier dans le cadre du Fonds de développement de l'offre touristique de l'Association touristique régionale des Canton de l'Est (ATRCE);
- 7.10 Gala Reconnaissance en saines habitudes de vie 2015;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique – réunion du 13 février 2015;
- 8.3 Formation pour le maintien des compétences – Premiers répondants, niveau PR-3;
- 8.4 Démarrage du projet Premiers répondants;
- 8.5 Complétion de l'équipe de Premiers répondants;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 19 février 2015;
- 9.2 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2015 et octroi du contrat, s'il y a lieu;
- 9.3 Affectation au Fonds local pour réfection et entretien de certaines voies publiques;
- 9.4 Mandat à Exp. pour la refonte du Plan d'intervention;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de décembre 2013;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de décembre 2013;
- 10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 12 février 2015;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de février 2015;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 13 janvier 2015;
- 11.2 Délégation de M. Simon Provençal et de Mme Isabelle Perreault au congrès de la COMBEQ les 16, 17 et 18 avril 2015, à la Malbaie;
- 11.3 Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme;

12. Demandes de dérogation mineure

Aucune

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour installer une fenêtre différente de l'existante au 20 chemin de la Ferme, lot 2 239 063;
- 13.2 Demande pour construire une résidence unifamiliale de 10,97 mètres x 7,62 mètre au 136 rue Martin, lot 4 380 485;
- 13.3 Demande pour installer un revêtement extérieur différent de l'existant au 139 rue Martin, lot 2 237 217;

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de février 2015;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-03 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08 afin d'autoriser l'usage « commerce de nature artisanal » dans la zone rurale « RUR-3 »;

16. Règlements

17. **Affaires nouvelles**
18. **Période de questions**
19. **Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 2 février 2015;

RÉSOLUTION 2015-03-84

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS *aucune*

4. CORRESPONDANCES

4.1 Réaction de l'APELOR au compte rendu du CCE du 23 janvier 2015;

Le conseil prend acte.

4.2 Demande de la Société canadienne du Cancer de décréter le mois d'avril, le mois de la jonquille;

RÉSOLUTION 2015-03-85

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Premier versement de Recyc-Québec de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;

Le conseil prend acte.

4.4 Confirmation de la ristourne de la MMQ pour 2014;

Le conseil prend acte.

4.5 Demande d'appui de la municipalité d'Austin pour un projet de recherche pour un système embarqué de collecte de données relatif à la gestion des matières résiduelles;

RÉSOLUTION 2015-03-86

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a pris connaissance de la demande d'appui de la municipalité d'Austin au projet de recherche et développement pour un système embarqué de collecte de données relatif à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la finalité du projet a pour objectif d'aider les municipalités à mieux cibler les efforts de sensibilisation et à les orienter dans le choix des services à mettre en place;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman partage cet objectif avec la municipalité d'Austin;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil manifester son appui à la municipalité d'Austin à la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Demande de soutien financier – Circuit des arts Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.7 Demande de commandite – Association de conservation Yamaska;

Le conseil prend acte.

4.8 Demande de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely concernant les assurances;

Le conseil prend acte.

4.9 Certificat de conformité de la MRC de Memphrémagog du règlement municipal 2014-20;

Le conseil prend acte.

4.10 Opposition de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la facturation des coûts de la Sûreté du Québec;

RÉSOLUTION 2015-03-87

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman partage les fondements de l'analyse de la MRC de Vaudreuil-Soulanges exprimés dans son extrait de résolution numéro 15-01-28-09 quant à la facturation des coûts de la Sûreté du Québec;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil demande à la MRC de Memphrémagog de souscrire à une démarche d'analyse et de révision de la méthode de facturation des coûts de la Sûreté du Québec pour la rendre équitable;

QUE la copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Memphrémagog et aux associations municipales (FQM et UMQ) pour leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Demande d'appui au Pacte rural de l'Association des Amis du Lac Trousers;

RÉSOLUTION 2015-03-88

ATTENDU QUE la demande d'assistance au Pacte rural de l'Association des amis du Lac Trousers touche une partie du territoire de la municipalité d'Eastman;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a déjà manifesté sa contribution au projet par le partage des études existantes sur son territoire;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil appuie la demande de subvention de l'Association des amis du Lac Trousers au programme Pacte rural de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 Extrait de résolution de la municipalité de Stukely-Sud concernant le renouvellement de l'entente entre Eastman et Stukelyl-Sud pour l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant les panneaux de vitesse, le prix honorifique Martin Riou, le transport collectif, la radio Webphré et a précisé que la municipalité d'Eastman avait eu des félicitations des autres maires de la MRC pour son nouveau site web.

5.2 Résolution du conseil approuvant la liste des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes et délégrant le Maire et/ou la secrétaire-trésorière et directrice générale afin d'y représenter les intérêts de la Municipalité;

RÉSOLUTION 2015-03-89

ATTENDU QUE la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au 11 juin 2015;

ATTENDU QUE la liste des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes doit être approuvée par le conseil conformément à l'article 1022 du code municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de solliciter la MRC de Memphrémagog pour qu'elle procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de la Municipalité d'Eastman pour les années 2012, 2013 et 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil accepte la liste ci-dessous des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes pour les années 2012, 2013 et 2014;

Propriétaires	Désignation	Taxes 2012	Taxes 2013	Taxes 2014	Intérêts au 11 juin 2015	Total
9020-8794 QUEBEC INC.	2 236 595	11.18	29.49	67.47	26.74	134.88
9020-8794 QUEBEC INC.	2 456 922	0.64	0.61	40.32	7.09	48.66
BLAIZEL PATRICK	3 352 442 2 235 920		1.26	214.79	38.03	254.08
BOIVIN CAROLE	2 237 464			572.43	68.42	640.85
CAMPEAU PIERRE	2 239 864			212.48	37.37	249.85
CAMPEAU PIERRE	2 456 738 2 456 760			40.32	7.09	47.41
CAMPEAU PIERRE	2 457 247			40.32	7.09	47.41
CAMPEAU PIERRE	2 239 919 2 239 921 2 239 922			225.20	39.61	264.81

	2 239 923 2 239 924 2 239 925 2 239 930 2 239 938 2 239 948 2 457 244 2 457 245 2 239 967 2 239 917 2 239 926 2 239 927 2 239 928 2 239 936 2 239 937 2 239 939 2 239 947 2 239 950 2 239 951 2 239 952 2 239 953 2 239 966 2 457 246					
DAIGLE VINCENT PERREAULT GRANDMAISON JANO	4 380 445			1 504.57	201.20	1 705.77
FLIPO CHRISTOPHER A/S INFORMATIQUE SECLOGIC (1166754334)	4 030 549			619.22	85.82	705.04
GLIVE PHYLLIS	4 379 622			925.42	128.26	1 053.68
HWANG JUNG HWAN	4 380 210			1 644.32	224.96	1 869.28
HWANG JUNG HWAN	4 380 215			4 741.30	644.12	5 385.42
LALANCETTE ALEXANDRE BOILY ISABELLE LAPOINTE LOUIS-EUGENE LEPIRE MARIO LEPIRE JEAN- GUY	4 648 636 4 380 800 2 236 685	1.27	1.85	2 510.46 41.48	347.94 8.54	2 858.40 53.14
LEPIRE SUZANNE LEPIRE MURIELLE LES INVESTISSEMEN TS N.C. INC	2 236 685 4 380 098		0.68	103.69 300.61	18.24 41.67	121.93 342.96
MULTI-GESTION PLUS INC	2 236 010			133.33	22.41	155.74
MULTI-GESTION PLUS INC	2 236 012			143.16	24.05	167.21
MULTI-GESTION PLUS INC	3 353 372			722.80	96.65	819.45

MULTI-GESTION PLUS INC	2 457 225 3 085 911 3 074 672			1 625.17	217.31	1 842.48
MULTI-GESTION PLUS INC	2 236 258			165.13	28.12	193.25
RODRIGUE FRANCIS	2 238 220 2 238 231			3 936.91	545.64	4 482.55
RODRIGUE PIERRE	2 456 901	0.64	0.61	40.32	7.09	48.66
ROUSSEAU JACQUES	2 236 169					
SUCCESSION MARIE-PAULE BOUCHARD	3 978 980			1 273.52	53.90	1 327.42
SABOURIN DENIS	2 236 682 2 236 683		1.39	104.46	18.81	124.66
SUCCESSION ISABELLE GALIPEAU	4 817 493 4 379 619			978.08	51.03	1 029.11
VERREAULT BENOIT						
VERREAULT GUY						
GAGNON-VERREAULT ALEX	4 380 468					
GAGNON-VERREAULT KEVEN	5 335 683			1 172.47	149.04	1 321.51
LAMOTHE-VERREAULT BIANCA						
LAMOTHE STÉPHANIE						
VOYER LUC	4 914 550			946.18	97.23	1 043.41
ZOZIKYAN CEYNI	4 379 643			1 529.63	146.46	1 676.09

QUE le conseil sollicite la MRC de Memphrémagog pour qu'elle procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de la Municipalité d'Eastman pour les années 2012, 2013 et 2014;

QUE le taux d'intérêt exigible sur les soldes de taxes impayées est de 15% annuellement tel que fixé dans le règlement d'imposition de taxes municipales pour l'année 2015;

QUE le conseil autorise le Maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale, ou son substitut, à enchérir, jusqu'à concurrence d'un montant suffisant pour payer le montant dû des taxes municipales ou scolaires, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ou scolaires, et à acquérir les immeubles qui seront alors mis en vente, lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 11 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Délégation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

RÉSOLUTION 2015-03-90

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE M. Yvon Laramée, M. Michel Fréchette et M. Maurice Séguin soient et sont délégués pour assister aux Assises annuelles de la FQM qui auront lieu à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015;

QUE les frais afférents à ces délégations soient et sont à la charge de la Municipalité selon la politique de remboursement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Adoption de la politique d'attribution de subventions et de commandites;

RÉSOLUTION 2015-03-91

ATTENDU QUE la municipalité est de plus en plus sollicitée par des groupes pour soutenir financièrement leurs activités;

ATTENDU QU'il y lieu de préciser les conditions d'analyse des demandes;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil adopte la Politique d'attribution des subventions et de commandites datée de février 2015 et en annexe, pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Adhésion au programme d'assurances de l'UMQ pour les OBNL ;

RÉSOLUTION 2015-03-92

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'existence du programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise la municipalité d'Eastman à adhérer au programme d'assurances de dommages pour les OBNL, offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'union des municipalités du Québec;

RÉSOLUTION 2015-03-93

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Stukely inc, œuvrant sur le territoire de la municipalité d'Eastman, demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, l'organisme suivant : L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Stukely inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Autorisation pour appel d'offres au service des travaux publics;

RÉSOLUTION 2015-03-94

ATTENDU la nécessité de revoir la structure des postes du service des travaux publics;

ATTENDU les recommandations du comité administratif du 2 mars 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour les postes à temps plein suivants :

- Journalier aux travaux publics
- Préposé aux travaux publics

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Prix provincial pour le transport collectif;

RÉSOLUTION 2015-03-95

ATTENDU QUE le comité de citoyens de Memphrémagog pour le transport collectif a reçu la plus haute reconnaissance accordée à un membre d'un regroupement d'usagers du transport collectif de Transport 2000-Québec;

ATTENDU QUE l'Eastmanois, M. Martin Riou, est au cœur des représentations pour l'implantation d'un système de transport collectif depuis bon nombre d'années;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil adresse ses plus sincères félicitations à M. Martin Riou pour le travail accompli à ce jour et pour ce prix important décerné au comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 28 février 2015;

RÉSOLUTION 2015-03-96

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 28 février 2015 au montant de 130 738,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 28 février 2015;

RÉSOLUTION 2015-03-97

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 février 2015 et ce, pour un montant de 62 885,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de février 2015;

RÉSOLUTION 2015-03-98

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 février 2015, et ce, pour un montant de 41 419,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Remboursement des sommes perçues dans le cadre des règlements d'emprunt 2011-11 et 2011-12;

RÉSOLUTION 2015-03-99

ATTENDU QUE des immeubles ont été taxés et n'auraient pas dû l'être;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de créditer ces matricules à l'année de taxation 2015;

ATTENDU QUE le montant total du remboursement est de 32 467,43 \$;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise le remboursement des sommes perçues en 2012-2013 et 2014 pour le règlement 2011-12 et en 2013 et 2014 pour le règlement 2011-11, à chaque matricule concerné;

QUE le conseil approprie le montant de 32 467,43 \$ du surplus libre pour ce remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Crédit pour les immeubles qualifiés de rues;

RÉSOLUTION 2015-03-100

ATTENDU QUE les immeubles qualifiés de rues ont été tarifés à l'année 2015 pour la solidarité sociale, la réserve pour l'environnement et les loisirs et qu'ils n'auraient pas dû l'être;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de créditer ces matricules pour l'année 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise le crédit des matricules qualifiés de rues pour la tarification de la solidarité sociale, le fonds environnement et les loisirs à chaque matricule concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Acceptation du décompte progressif # 2 – Reconstruction du barrage du Lac-Orford;

RÉSOLUTION 2015-03-101

ATTENDU la recommandation de paiement des consultants SMⁱ en regard du décompte progressif # 2 soumis le 20 février 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil accepte le décompte progressif # 2 pour la reconstruction du barrage du Lac-Orford;

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 2 au montant de 50 343,53 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Affectation de la réserve du compte du Comité intermunicipal de loisirs;

RÉSOLUTION 2015-03-102

ATTENDU QUE les membres du comité intermunicipal de loisirs ont tous convenu de rembourser les dépenses encourues par la municipalité d'Eastman pour la coordination du comité intermunicipal et ses activités;

ATTENDU QUE les montants 2013 et 2014 de remboursements ont fait l'objet d'approbation par le comité au cours de l'exercice 2014;

ATTENDU QUE ces montants sont de 1 377,31 \$ pour 2013 et 2 817,54 \$ pour 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le transfert de 4 194,85 \$ de la réserve du compte du comté intermunicipal de loisirs au compte régulier de la municipalité pour le remboursement de ses dépenses 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Rapport verbal du président du Comité Art et Culture – réunion du 20 février 2015;

M. Philippe-Denis Richard, conseiller et président du comité Art et culture fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 février 2015.

7.2 Résolution fixant la cotisation de la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque municipale d'Eastman à 1 200 \$ pour l'année 2015;

RÉSOLUTION 2015-03-103

ATTENDU QUE la bibliothèque d'Eastman dessert la population de St-Étienne-de-Bolton depuis quelques années déjà;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour le conseil municipal, de fixer la cotisation 2015 pour ce service;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil fixe la cotisation de la municipalité de St-Étienne-de-Bolton à la bibliothèque municipale d'Eastman pour l'année 2015 au même taux que les années passées, soit 1 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Acceptation de l'offre de service du Club de soccer de Magog, Le Memphré;

RÉSOLUTION 2015-03-104

ATTENDU QUE les services du Club de soccer de Magog ont été appréciés pendant les saisons estivales 2012, 2013 et 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre l'activité « soccer » pour l'année 2015;

ATTENDU la soumission du Club de soccer de Magog datée de novembre 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil mandate le Club de soccer de Magog, *Le Memphré*, à la coordination de l'activité et la formation des parents-animateurs (3 960,00\$), achat de matériel (300,00 \$), frais de déplacement (167,00 \$) arbitres pour 4 parties (100,00 \$), frais d'administration (200,00 \$), pour un montant maximal de 4 727,00 \$ pour la saison été 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Cyclo Orford 2015 »;

RÉSOLUTION 2015-03-105

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise leur passage sur la route 112 et le chemin George-Bonnallie, le dimanche 12 juillet 2015, entre 9h05 et 12h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Confirmation du coût d'inscription au soccer, été 2015;

RÉSOLUTION 2015-03-106

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil décrète le coût d'inscription au soccer pour les 3-12 ans (résidents) à 45 \$;

QUE le conseil décrète des frais additionnels de 15 \$ pour les 3-12 ans (non-résidents).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Défi Cyclo-myélome 2015 »;

RÉSOLUTION 2015-03-107

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise leur passage sur la route 112 dans la municipalité le dimanche 31 mai 2015, vers 11h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;

RÉSOLUTION 2015-03-108

ATTENDU la résolution 2015-02-63;

ATTENDU la validation de la demande par la coordonnatrice aux loisirs et sa recommandation favorable;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise le remboursement de deux inscriptions à l'activité nage synchronisée (106,20 \$ chacune) offerte par la Ville de Magog;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Appui à la demande de subvention de l'organisme Action Memphré-Ouest au Pacte rural;

RÉSOLUTION 2015-03-109

ATTENDU QUE les municipalités d'Austin, d'Eastman, de Bolton-Est, du Canton de Potton, de Saint-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud font partie de l'organisme Action Memphré-Ouest (AMO), un organisme de concertation de développement régional;

ATTENDU QU'AMO entend demander une subvention au Pacte rural pour le projet qu'il compte réaliser en 2015 et qu'à cette fin, il nécessite l'appui des municipalités membres;

ATTENDU QUE l'objectif du projet présenté s'inscrit dans la mission d'AMO, soit de favoriser le sentiment d'appartenance sous régional et de mettre en valeur le milieu naturel. Il se décline en trois volets :

1. Mise en place, gestion et promotion d'un calendrier intermunicipal d'activités culturelles, de loisirs et communautaires;
2. Coordination et soutien à la diffusion d'un programme commun de conférences en environnement pour les citoyens;
3. Élaboration et réalisation d'un plan de communication en vue de consolider et de mieux faire connaître le réseau de sentiers de randonnée et de parcours canotables de la vallée Missisquoi Nord.

ATTENDU QUE les objectifs du projet s'inscrivent dans les orientations de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité d'Eastman appuie la présentation d'une demande de subvention au Pacte par Action Memphré-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Gala Reconnaissance en saines habitudes de vie 2015;

RÉSOLUTION 2015-03-110

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise le dépôt de la candidature d'Eastman au premier Gala en saines habitudes de vie 2015 organisé par les Regroupements locaux de partenaires (RLP) pour les saines habitudes de vie – Memphré en Mouvement, pour les projets de la municipalité rencontrant les objectifs d'amélioration du milieu de vie et pour favoriser l'accessibilité (Parc des sports, programmation - Plaisirs d'hiver et Eastman en couleur);

QUE le conseil délègue Mme Marie-Lou Laramée et M. Yvon Laramée à assister au Gala qui aura lieu le 18 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le conseil prend acte.

8.2 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique – réunion du 13 février 2015;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 13 février 2015.

8.3 Formation pour le maintien des compétences – Premiers répondants, niveau PR-3;

RÉSOLUTION 2015-03-111

ATTENDU l'importance de maintenir les compétences des pompiers déjà formés pour être Premiers répondants;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise la formation, composée de trois modules, pour le maintien des compétences Premiers répondants, niveau PR3 offert par Formation Savie inc, au coût de 495 \$ par module (1 485 \$) pour un groupe de huit (8) participants, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Démarrage du projet Premiers répondants;

RÉSOLUTION 2015-03-112

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman envisage se doter d'un service de Premiers répondants afin d'offrir à la population une chaîne d'interventions complémentaires au service ambulancier et de première ligne;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil manifeste, auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux, son intérêt à mettre en place le service de Premiers répondants pour les citoyens d'Eastman;

QUE le conseil demande à l'Agence de l'accompagner dans cette démarche;

QUE la mise en place du service soit progressive et en fonction des budgets disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Complétion de l'équipe de Premiers répondants;

RÉSOLUTION 2015-03-113

ATTENDU QUE la municipalité envisage de mettre en place une équipe de Premiers répondants;

ATTENDU QU'à ce jour, les personnes formées comme Premiers répondants sont des personnes faisant partie de l'équipe de pompiers;

ATTENDU QUE cette équipe devra être complétée;

**il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise la formation de cinq (5) personnes maximum au programme de Premiers répondants au cours de l'année 2014 auprès de Formation Savie inc, au coût de 500 \$ par participant plus les taxes applicables, conditionnel au démarrage adéquat du programme, au soutien financier de l'Agence de la santé et des services sociaux pour l'aide au démarrage et à la levée de fonds pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 19 février 2015;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 19 février 2015.

9.2 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2015 et octroi du contrat, s'il y a lieu;

RÉSOLUTION 2015-03-114

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les quatre soumissionnaires sollicités ont répondu à l'appel d'offres mentionné au paragraphe précédent à savoir : Les Entreprises Bourget inc, Calclo inc, Multi-Routes inc et Groupe Somavrac C.C. inc;

ATTENDU QUE les soumissions se présentent comme suit :

Calclo inc	Quantité (litres)	Prix unitaire	Total (\$)
Saumure naturelle de concentration de calcium 20%	315 000	0,189/litre	59 535 \$ *
Chlorure de calcium liquide 35%	210 000	0,307/litre	64 470 \$ *
Les Entreprises Bourget inc	Quantité (litres)	Prix unitaire	Total (\$)
Saumure naturelle de concentration de calcium 20%	315 000	0,1798/litre	56 637 \$ *
Chlorure de calcium liquide 30 % Chlorure de magnésium 5%	210 000	0,2945/litre	61 845 \$ *
Multi Routes inc	Quantité (litres)	Prix unitaire	Total (\$)
Saumure naturelle de concentration de calcium 20%	-	-	-
Chlorure de calcium liquide 35%	210 000	0,302/litre	63 420 \$ *
Groupe Somavrac C.C. inc.	Quantité	Prix unitaire	Total (\$)

	(litres)		
Saumure naturelle de concentration de calcium 20%	-	-	-
Chlorure de calcium liquide 35%	210 000	0,3085/litre	64 785 \$ *

* plus les taxes applicables

ATTENDU QUE les quatre ont déposé une soumission conforme;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil adjuge le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière, de saumure naturelle de concentration de calcium 20%, au plus bas soumissionnaire soit *Les Entreprises Bourget inc.* au prix unitaire de 0,1798 \$ / litre pour une quantité de 315 000 litres totalisant un montant de 56 637 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution fasse foi de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Affectation au Fonds local pour réfection et entretien de certaines voies publiques;

RÉSOLUTION 2015-03-115

ATTENDU QUE des travaux ont été réalisés en 2014 pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques notamment sur le chemin Khartoum;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter le coût de ces travaux au Fonds prévu à cet effet;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil affecte la somme de 5 905,76 \$ plus 15 % pour les frais d'administration (885,86 \$) du Fonds local pour réfection de certaines voies publiques pour l'entretien du chemin Khartoum en 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat à Exp. pour la refonte du Plan d'intervention;

RÉSOLUTION 2015-03-116

ATTENDU QUE la firme Exp. a procédé à l'élaboration du premier Plan d'intervention en 2007 et à sa révision en 2013;

ATTENDU QUE ce plan avait alors été préparé suivant le guide d'octobre 2005 du MAMROT (devenu MAMOT);

ATTENDU QUE le MAMOT a publié, au mois de novembre 2013, son nouveau Guide d'élaboration d'un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU QUE ce nouveau guide fournit un outil plus élaboré que le guide 2005 et qu'il présente des changements importants par rapport à la version 2005;

ATTENDU QUE le Plan d'intervention est nécessaire à la priorisation des travaux à réaliser et à l'obtention du financement par les programmes gouvernementaux sur les infrastructures;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil mandate la firme Exp. à la refonte du Plan d'intervention tel que spécifié à son offre datée du 18 février 2015 pour un montant à taux horaire ne dépassant pas 12 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil accorde ce montant à même la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de décembre 2014;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de décembre 2014;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 12 février 2015;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 12 février 2015;

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de février 2015;

Le Conseil prend acte.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 13 janvier 2015;

Le Conseil prend acte.

11.2 Délégation de M. Simon Provençal et de Mme Isabelle Perreault au congrès de la COMBEQ les 16, 17 et 18 avril 2015, à la Malbaie;

RÉSOLUTION 2015-03-117

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE M. Simon Provençal et Mme Isabelle Perreault soient autorisés à assister au congrès de la COMBEQ les 16, 17 et 18 avril prochains, à La Malbaie. M. Provençal au coût de 550 \$ plus les taxes applicables et Mme Perreault au coût de 275 \$ plus les taxes applicables.

QUE les deux représentants favorisent la participation à des conférences complémentaires;

QUE les frais inhérents à ces formations sont à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme;

RÉSOLUTION 2015-03-118

ATTENDU QUE la nécessité de remplacer un membre du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu du règlement municipal no. 2002-02, article 5, le conseil doit procéder annuellement, par voie de résolution, à la nomination des Commissaires au Comité consultatif d'urbanisme dont le mandat est à échéance;

ATTENDU QUE le conseil a analysé les candidatures déjà reçues au cours de l'année 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil nomme, et il est par la présente nommé, M. Yves Racicot à titre de commissaire du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans, soit jusqu'au 2 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aucune

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour installer une fenêtre différente de l'existante au 20 chemin de la Ferme, lot 2 239 063;

13.2 Demande pour construire une résidence unifamiliale de 10,97 mètres x 7,62 mètre au 136 rue Martin, lot 4 380 485;

13.3 Demande pour installer un revêtement extérieur différent de l'existant au 139 rue Martin, lot 2 237 217;

RÉSOLUTION 2015-03-119

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 10 février 2015 (rés. 2015-06);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de février 2015;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-03 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08 afin d'autoriser l'usage « commerce de nature artisanal » dans la zone rurale « RUR-3 »;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-03 modifiant le règlement de zonage 2012-08 de manière à autoriser l'usage « commerce de nature artisanal » dans la zone rurale « RUR-3 » en respectant les conditions suivantes :

- Un commerce de nature artisanal doit être complémentaire à l'usage principal résidentiel;
- L'usage peut occuper une superficie maximale de 90 m² et être situé dans le bâtiment principal ou le bâtiment accessoire;
- La vente, la location, l'entretien ou la réparation de biens, et autres services à caractère commercial;
- L'usage ne peut entraîner de bruit, de poussière, d'odeur, d'entreposage extérieur et d'activités à l'extérieur d'un bâtiment.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

Mme Nathalie Lemaire, conseillère, informe les citoyens qu'au Gala des bons coups en environnement, la municipalité d'Eastman a été citée comme ayant

obtenue la meilleure amélioration des performances en matières résiduelles. Elle fait la promotion du Défi 5/30 Équilibre, elle rappelle la conférence de mercredi le 4 mars sur l'impact de l'érosion sur les lacs et encourage les gens à s'inscrire au site web / info lettre.

Mme Véronique Harrer demande si la programmation du camp de jour tiendra compte des commentaires remis le mois dernier.

M. Marc Levesque demande des précisions sur les tarifications au compte de taxes.

M. Pierre Boutin indique qu'il y a de la circulation motoneige sur le lac d'Argent en dehors du sentier prévu à cette fin.

M. Jacques Morissette fait quelques précisions sur les tarifications du compte de taxes et se dit satisfait de la méthode. Il fait l'éloge de la qualité du contenu et de la présentation du bulletin Le Trait d'union.

Mme Jeanne Levesque indique son désaccord au principe de tarification.

M. Claude Désautels demande des précisions quant au tonnage des matières résiduelles. Il indique que le Centre jardins d'Eastman aura en stock les bandes réfléchissantes pour restreindre l'accès des rives aux bernaches. Il remercie la municipalité d'adhérer au programme d'assurances de l'UMQ pour les OBNL.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-03-120

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée,

Caroline Rioux,

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière